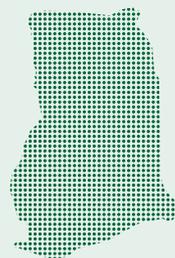


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**2020
RAPPORT**

www.paradigmhq.org



     @ParadigmHQ

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Michael Gyan Nyarko

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

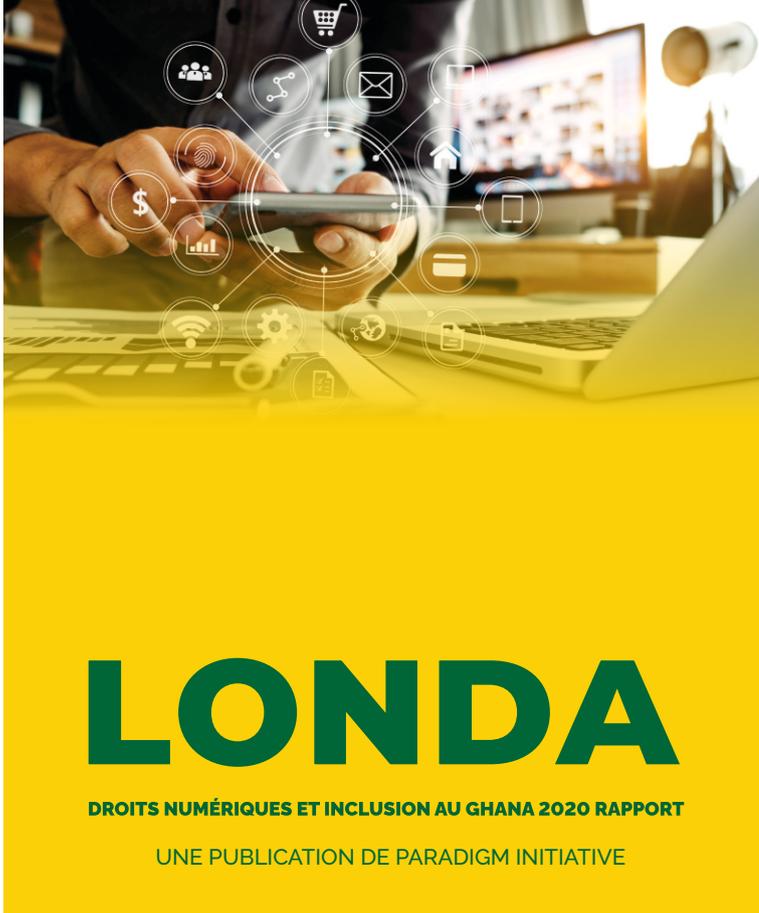
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Ghana, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Ghana. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
PÉNÉTRATION D'INTERNET, INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET RÉGLEMENTATION DES DROITS NUMÉRIQUES	2
GENRE ET ACCÈS NUMÉRIQUE	4
RÉGLEMENTATION DU DISCOURS: DISCOURS HAINEUX, DÉSINFORMATION ET DIFFAMATION CRIMINELLE	5
INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION	6
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	6





Le Ghana est situé sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, bordé au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Togo, à l'ouest par la Côte d'Ivoire et au sud par le golfe de Guinée. Il compte une population estimée à 29 millions d'habitants et couvre une superficie de 238 533 km².

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA

Le Ghana est revenu au pouvoir en 1993, après de nombreux épisodes de dictatures militaires entrecoupés de régimes civils de courte durée entre 1966 et le premier président du Ghana, Kwame Nkrumah a été renversé et l'adoption de la Constitution de 1992, qui a donné naissance à la Quatrième République.² La Constitution de 1992 établit un système de gouvernement présidentiel unitaire multipartite fondé sur le suffrage universel des adultes et un système de gouvernement local décentralisé.

La Constitution réitère la suprématie de la Constitution en tant que valeur fondamentale de l'État et établit "une Cour suprême habilitée à interpréter la Constitution et à invalider les actes et les omissions des autres branches du gouvernement qui sont: incompatible avec les dispositions de la Constitution".³ La Constitution garantit également une liste assez complète des droits civils et politiques et un nombre limité de droits socio-économiques,⁴ qui sont complétés par les principes directeurs de la politique de l'État au chapitre 6 de la Constitution. Alors que les principes directeurs de la politique de l'État étaient



De dictatures militaires entrecoupés de régimes civils

1. CIA Fact Book 'Ghana', available at <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gh.html>

2. K Quashigah 'The 1992 Constitution of Ghana' (2013), available at http://www.icla.up.ac.za/images/country_reports/ghana_country_report.pdf (accessed 7 October 2020; see also MG Nyarko 'The impact of the African Charter and Maputo Protocol in Ghana' in VO Ayeni (ed) The impact of the African Charter and Maputo Protocol in selected African states (2016) 95.

3. MG Nyarko (as above); article 2 of the 1992 Constitution.

4. Chapter 5 of the 1992 Constitution.

initialement considérés comme inapplicables, les déclarations judiciaires de la Cour suprême ont précisé que toutes les dispositions de la Constitution (y compris les principes directeurs) sont exécutoires, sauf s'il existe une qualification interne spécifique concernant la non-application de la disposition.⁵ Le système juridique s'inspire de la tradition de common law héritée de l'administration coloniale britannique.

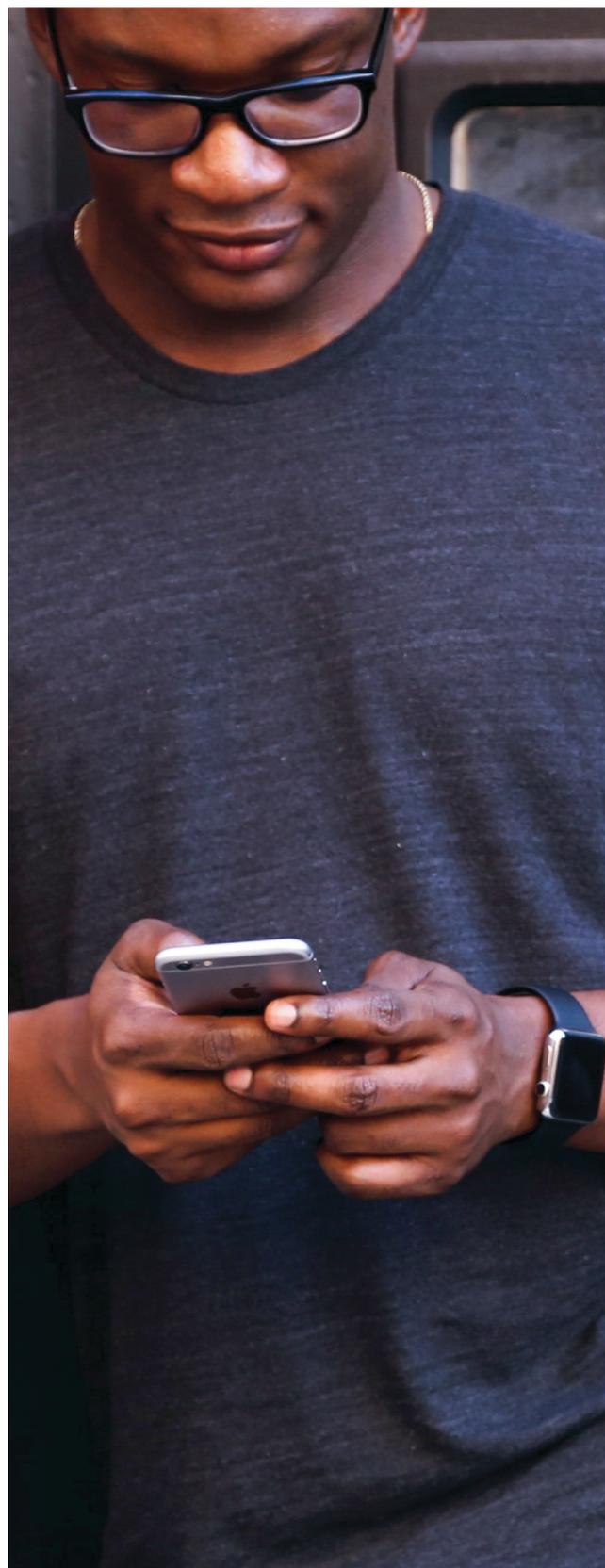
PÉNÉTRATION D'INTERNET, INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET RÉGLEMENTATION DES DROITS NUMÉRIQUES

Le Ghana compte quatre opérateurs de réseaux mobiles actifs:

- MTN (67,78% des données et 57,07% de la voix),
- Vodafone (15,49% des données et 20,95% de la voix),
- AirtelTigo (15,81% des données et 20,25% de la voix)
- et Glo (0,92% des données et 1,74% de la voix).⁶

Ces derniers, en plus des 52 fournisseurs de services Internet (FSI)⁷ inscrits, rendent le secteur Internet très concurrentiel et l'introduction de la fibre optique a amélioré la qualité et réduit le coût de l'utilisation d'Internet.⁸ Toutefois, la prédominance de MTN dans le secteur a amené l'Autorité nationale des communications à déclarer MTN un "pouvoir de marché important", afin de permettre à l'organisme de réglementation de mettre en œuvre des politiques permettant d'accroître la concurrence.⁹

L'introduction de la fibre optique a amélioré la qualité et réduit le coût de l'utilisation d'Internet.



5. Ghana Lotto Operators Association & Others vNational Lottery Authority [2007-2008].

6. Y Kazeem 'Ghana's move to curtail MTN's market share is about mobile money, not voice' available at <https://qz.com/africa/1866059/ghana-to-cut-mtn-market-share-to-avoid-kenya-safaricom-domination/> (accessed 25 November 2020).

7. National Communications Authority 'Internet Service Providers' available at <https://www.nca.org.gh/assets/Uploads/ISP-Operational.pdf>

8. Alliance for Affordable internet 'Ghana: Expanding international connectivity' (2019) Good Practices Database. Washington DC: Web Foundation, available at <https://a4ai.org/studies/expanding-international-connectivity/>

9. Reuters 'Ghana to reduce MTN's telecoms market share' available at <https://www.reuters.com/article/ghana-mtngroup-idUSL8N2DL41B>

Pour améliorer l'accès au réseau dans les communautés éloignées, le Ghana Investment Fund for Electronic Communications, début 2020, a soutenu le déploiement de 2000 nouveaux sites Open RAN pour aider les opérateurs de réseaux à atteindre les communautés mal desservies.¹⁰ En pleine pandémie de COVID-19, le gouvernement a décidé de réduire temporairement la taxe sur les services de communication, qui est passée de 6% à 9% en 2019, à 5% pour permettre aux exploitants de réseaux de réduire les tarifs.¹¹

Le Ghana possède un écosystème numérique dynamique qui évolue rapidement et qui a connu une croissance exponentielle depuis 2005.¹² La pénétration d'Internet se situait entre 30,3%¹³ et 48% en Janvier 2020, avec 14,76 millions d'internautes - une augmentation de 1 million (7,5%) entre 2019 et 2020.¹⁴

La majorité des internautes (94%) se connectent par Internet mobile à une vitesse moyenne de 18,38 mbps.¹⁵ Il y avait au total 6 millions d'utilisateurs de médias sociaux en Janvier 2020, soit 20% de la population, dont 98% sont accessibles par mobile.¹⁶ WhatsApp (82%), Facebook (71%), YouTube (62%) et Instagram (61%) sont les plateformes de médias sociaux les plus utilisées.¹⁷

Le Ghana a un taux de connexion mobile très élevé, avec environ 39,97 millions de connexions mobiles en Janvier 2020, soit l'équivalent de 130% de la population totale.¹⁸ Malgré ce taux d'abonnement impressionnant, le taux de pénétration du mobile à la fin de 2019 s'établissait à un modeste 55%. Bien qu'encore assez faible, le taux de pénétration des services mobiles au Ghana est le plus élevé dans la région de l'Afrique de l'Ouest et supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 44,8%.¹⁹

Le secteur des communications est placé sous le contrôle politique du ministère de la communication et de l'autorité nationale des communications, tandis que la Commission de la protection des données est chargée de la protection de la vie privée des personnes et des données personnelles. Le secteur est régi par la Constitution de 1992, la Loi de 2008 sur l'Autorité nationale des communications (Loi 769), la Loi de 2008 sur les communications électroniques (Loi 775), la Loi de 2008 sur les transactions électroniques (Loi 772), la Loi de 2008 sur l'Agence nationale de la technologie de l'information (Loi 771), la Loi de 2008 sur la taxe sur les services de communication (Loi 754), la Loi de 2012 sur la protection des données (Loi 843)²⁰ et divers règlements et lignes directrices établis en vertu de ces lois.²¹

10. Alliance for Affordable Internet '2020 Affordability report' available at <https://a4ai.org/affordability-report/report/2020/>

11. As above; see also Ghana Chamber of Telecommunications 'Mobile industry modifies tariffs in accordance with amended communications service tax law', available at <https://telecomschamber.com/news-media/media-releases/mobile-industry-modifies-tariffs-in-accordance-with-amended-communication-service-tax-cst-law>

12. GSAM 'Country overview: Ghana – Driving mobile-enabled digital transformation' (2-17) 7, available at <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2020/05/Ghana-Country-Overview.pdf>

13. World Wide Web Foundation 'Women's rights online: Closing the digital gender gap for a more equal world' (2020) 12, available at <http://webfoundation.org/docs/2020/10/Womens-Rights-Online-Report-1.pdf>

14. Dataportal 'Digital 2020: Ghana', available at <https://dataportal.com/reports/digital-2020-ghana>

15. As above.

16. As above.

17. As above.

18. As above.

19. G Omondi 'The state of mobile in Ghana's tech ecosystem' (2020), available at <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/blog/the-state-of-mobile-in-ghanas-tech-ecosystem/>

20. <https://www.dataprotection.org.gh/resources/downloads/data-protection-act/38-data-protection-act-2012-act-843/file>

21. The database of legislation and regulations can be access at <https://www.nca.org.gh/regulatory-framework/legislations/>



Il y avait au total 6 millions d'utilisateurs de médias sociaux en janvier 2020, soit 20% de la population, dont 98% sont accessibles par mobile.

GENRE ET ACCÈS NUMÉRIQUE

Des progrès importants ont été réalisés pour combler l'écart entre les sexes dans l'accès à Internet, une étude suggérant que l'écart entre les sexes dans l'accès à Internet était de 5,8%, bien en deçà de la moyenne mondiale de 21%.²² Toutefois, l'écart entre les sexes augmente à 14% lorsqu'il s'agit d'une connectivité significative.²³ La qualité et la disponibilité des services sont médiocres dans les régions rurales, couplées.

Le coût élevé des données exacerbe encore la fracture entre les sexes dans les zones rurales.²⁴ Des données récentes indiquent également que les femmes et les filles sont nettement sous-représentées sur les plateformes de médias sociaux. Par exemple, seulement 38,4% des 1,4 millions de comptes Instagram accessibles par la publicité sont signalés comme étant des femmes contre 61,6% pour les hommes.²⁵ Des ratios similaires s'appliquent aux abonnements LinkedIn, avec environ 31,5% des 1,4 million de comptes accessibles par des publicités appartenant à des femmes, tandis que 68,5% appartiennent à des hommes. Les chiffres sont encore pires pour Twitter, avec seulement 25,1% des 555000 comptes accessibles par la publicité appartenant aux femmes contre 74,9% pour les hommes.²⁶

22. World Wide Web Foundation 'Women's rights online: Closing the digital gender gap for a more equal world' (2020), available at <http://webfoundation.org/docs/2020/10/Womens-Rights-Online-Report-1.pdf>

23. As above, 12.

24. As above, 13-14

25. Dataportal 'Digital 2020:Ghana' available at <https://dataportal.com/reports/digital-2020-ghana>

26. As above.

RÉGLEMENTATION DU DISCOURS: DISCOURS HAINEUX, DÉSINFORMATION ET DIFFAMATION CRIMINELLE

La liberté d'expression est garantie par la Constitution et généralement respectée dans la pratique en ligne et dans la presse écrite.²⁷ L'abrogation des lois sur la diffamation criminelle et la sédition en 2001 a encore amélioré la jouissance de la liberté d'expression.²⁸ Le Parlement a adopté la Loi sur le droit à l'information en mars 2020, qui a été sanctionnée par le président en mai 2020.²⁹ Cependant, il arrive parfois que des organismes de sécurité harcèlent et arrêtent des journalistes qui font des reportages sur des questions politiquement sensibles. Par exemple, en juin 2019, deux journalistes du site *modernghana.com* ont été arrêtés par des membres du personnel du ministère de la Sécurité nationale dans le cadre d'un article qu'ils ont publié sur le ministre. Ils auraient été torturés en détention et relâchés deux jours plus tard.³⁰



Journalistes
De sécurité harcèlent et arrêtent des journalistes

Bien qu'il n'existe actuellement aucune loi spécifique pour contrer la désinformation, la Loi sur les infractions criminelles et autres et la Loi sur les communications électroniques contiennent toutes deux des dispositions qui peuvent être utilisées pour poursuivre les discours en ligne. L'article 208 de la Loi sur les infractions criminelles et autres³¹ criminalise la publication ou la reproduction de "toute déclaration, rumeur ou rapport susceptible d'effrayer et d'alarmer le public ou de troubler la paix publique en sachant ou en ayant des raisons de croire que la déclaration, une rumeur ou un rapport est faux".

Bien qu'il s'agisse d'un délit, la peine prévue à l'article 296 de la Loi sur la procédure pénale prévoit³² une peine maximale de trois ans d'emprisonnement, ce qui serait manifestement excessif si la peine maximale était imposée. De même, l'article 76 de la Loi sur les communications électroniques³³ interdit "d'envoyer sciemment une communication qui est fautive ou trompeuse et qui est susceptible de nuire à l'efficacité du service de sauvetage ou de mettre en danger la sécurité d'une personne, navire, aéronef, navire ou véhicule" par voie électronique. La peine pour infraction à cet article est une amende ou une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans ou les deux. En mai 2020, il a été signalé qu'un individu avait été arrêté et accusé en vertu de l'article 76 de la Loi sur les communications électroniques pour avoir diffusé sur YouTube une vidéo encourageant les Ghanéens à tuer des policiers et à brûler la maison du président alléguant que le confinement partiel était dangereux.³⁴

27. Freedom House 'Freedom in the world 2020: Ghana' (2020), available at <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020>

28. E Laryea & K Kwansa-Aidoo 'Going, going, gone! Implications of the repeal of criminal libel and sedition laws in Ghana' (2005) 8 Ghana Studies 127; O Anku-Tsede 'The media and offence of criminal libel in Ghana: Sankofa' (2013) 9 Journal of Law, Policy and Globalization 26; R Acheampong 'Repeal of the criminal libel law in Ghana: Challenges and prospects for journalism' (2017) 1 International Journal of Management and Scientific Research 79.

29. DW 'Are Ghanaians ready to take advantage of the right to information law?', available at <https://www.dw.com/en/are-ghanaians-ready-to-take-advantage-of-the-new-right-to-information-law/a-52171600>

30. As above.

31. Criminal and Other Offences Act, 1960 (Act 29), available at <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/en/gh/gho10en.pdf>

32. Criminal Procedure Act, 1960 (Act 30).

33. Electronic Communications Act, 2008 (Act 775), available at <https://www.moc.gov.gh/sites/default/files/downloads/Electronic%20Communications%20Act-775.pdf>

34. Disinformation Tracker 'Ghana', <https://www.disinformationtracker.org> (accessed 24 November 2020); D Apinga 'Kill police Officers, burn Akufo-Addo's house – Social media alarmist' available at <https://www.theghanareport.com/kill-police-officers-burn-akufo-addos-house-social-media-alarmist/>

INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION

La pandémie de COVID-19 et les règlements adoptés pour contrer les répercussions de la pandémie ont eu diverses répercussions sur les droits numériques. En plus de certains des développements soulignés plus tôt, une autre évolution importante à la lumière de la pandémie de COVID-19 a été l'adoption de l'Instrument de système de communications d'urgence de 2020 (E.I. 63) en vertu de l'article 100 de la Loi sur les communications électroniques.³⁵

L'IE 63 exige des opérateurs de réseaux et d'autres fournisseurs de services de communication qu'ils mettent à la disposition de l'État leurs services pour la diffusion massive d'informations en cas d'urgence, y compris les urgences de santé publique.³⁶

Dans de telles situations d'urgence, les opérateurs de réseau sont également obligés de fournir des renseignements sur les abonnés à l'Autorité nationale des communications et à d'autres organismes de l'État sur demande, y compris les numéros d'appel et d'appel, les codes des commerçants, les codes de numéro d'annuaire des abonnés internationaux des stations mobiles,³⁷ les codes d'identité et l'emplacement des équipements mobiles internationaux, les fichiers itinérants et les fichiers journaux de localisation. Bien que cet instrument ait été adopté dans le contexte de la recherche de contacts dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, les pouvoirs étendus ont été critiqués comme étant potentiellement un moyen d'être déployé pour une surveillance de masse en violation du droit à la vie privée.³⁸

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Alors que le Ghana a fait de bons progrès dans l'élargissement de l'accès et la mise en place d'un régime libéral sur les droits numériques, y compris le récent lancement de la politique sur les services financiers numériques, il y a encore des préoccupations auxquelles le gouvernement doit répondre et que la société civile et d'autres intervenants doivent surveiller de près. Par exemple, le fossé numérique flagrant entre les sexes et entre les zones rurales et urbaines exige une attention et une amélioration continues. L'une des mesures qui peuvent être adoptées pour relever ce défi consiste à réexaminer le coût de l'accès à Internet et à veiller à ce que les droits de douane et autres taxes imposés par le gouvernement qui ont une incidence sur l'abordabilité soient réduits ou éliminés. Le gouvernement devrait également éviter la tentation d'utiliser la pandémie de COVID-19 comme excuse pour s'engager dans une surveillance de masse ou réduire les expressions en ligne au moyen de soi-disant "fausses nouvelles" ou de lois sur la désinformation.



35. Section 1 of EI 63, available at <https://verfassungsblog.de/wp-content/uploads/2020/05/E.I.-63.pdf>

36. K Agyeman-Budu 'Constitutionalism and COVID-19 in Ghana', available at <https://ancl-radc.org.za/node/627>

37. Ministry of Finance 'Digital Financial Services Policy' (2020), available at https://mofep.gov.gh/sites/default/files/acts/Ghana_DFS_Policy.pdf

38. Consultative Group to Assist the Poor (CCAP) 'Ghana launches world's first digital finance policy amid COVID-19' (May 2020), available at <https://www.cgap.org/blog/ghana-launches-worlds-first-digital-finance-policy-amid-covid-19>

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU GHANA 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ